

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE LUTTE**
Représentée par son président, Monsieur Alain BERTHOLOM
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **75 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (75 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 1 482 783 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

- 1 DEC. 2015

LE PRESIDENT DE LA
FEDERATION FRANÇAISE DE
LUTTE

pt LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC



WISE LE 27.11.2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2.1.01.26.7.504

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

AR

Objetifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Mettre en œuvre une politique territoriale pour soutenir nos structures déconcentrées.	193 000 €	113 000 €	113 000 €	80 000 €
Action 1	193 000 €	113 000 €	113 000 €	80 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	90 000 €	31 000 €	31 000 €	59 000 €
Structuration fédérale	103 000 €	82 000 €	82 000 €	21 000 €
Développer l'accessibilité pour les publics éloignés de la pratique	68 000 €	57 000 €	57 000 €	11 000 €
Action 1	68 000 €	57 000 €	57 000 €	11 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	8 000 €	8 000 €	8 000 €	0 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	60 000 €	49 000 €	49 000 €	11 000 €
Adapter nos pratiques à l'évolution de la société.	102 000 €	73 000 €	73 000 €	29 000 €
Action 1	62 000 €	55 000 €	55 000 €	7 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	62 000 €	55 000 €	55 000 €	7 000 €
Action 4	40 000 €	18 000 €	18 000 €	22 000 €
Professionalisation de l'activité	40 000 €	18 000 €	18 000 €	22 000 €
Nombre de lettres de missions signées sur CTSWeb	76 983 €	76 983 €	76 983 €	0 €
Action 2	76 983 €	76 983 €	76 983 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	76 983 €	76 983 €	76 983 €	0 €
Pérenniser les résultats des équipes de France seniors dans les compétitions européennes et mondiales.	581 000 €	530 000 €	506 000 €	75 000 €
Action 2	512 000 €	485 000 €	476 000 €	36 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	472 000 €	450 000 €	446 000 €	26 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	30 000 €	25 000 €	20 000 €	10 000 €
Action 3	69 000 €	45 000 €	30 000 €	39 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	69 000 €	45 000 €	30 000 €	39 000 €
Pérenniser les résultats des équipes de France jeunes dans les compétitions européennes et mondiales.	250 000 €	225 000 €	221 800 €	28 200 €
Action 2	250 000 €	225 000 €	221 800 €	28 200 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	250 000 €	225 000 €	221 800 €	28 200 €
Organiser un parcours de formation du lutteur vers le haut niveau cohérent - « Parcours d'excellence sportive ».	497 000 €	322 500 €	319 000 €	178 000 €
Action 2	447 000 €	277 500 €	275 000 €	172 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	447 000 €	277 500 €	275 000 €	172 000 €
Action 3	50 000 €	45 000 €	44 000 €	6 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	50 000 €	45 000 €	44 000 €	6 000 €
Accentuer la valorisation de l'image des Equipes de France et soutenir nos sportifs de haut niveau	207 500 €	207 500 €	207 500 €	0 €
Action 2	207 500 €	207 500 €	207 500 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	207 500 €	207 500 €	207 500 €	0 €
Adapter nos formations d'encadrement (Arbitres, entraîneurs et dirigeants) aux besoins des clubs et à nos orientations politiques.	48 000 €	26 000 €	26 000 €	22 000 €
Action 4	48 000 €	26 000 €	26 000 €	22 000 €
Formations fédérales	34 000 €	14 000 €	14 000 €	20 000 €
Professionalisation de l'activité	14 000 €	12 000 €	12 000 €	2 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	40 240 €	35 000 €	15 000 €	25 240 €
Action 1	40 240 €	35 000 €	15 000 €	25 240 €
Programmes d'échanges internationaux	40 240 €	35 000 €	15 000 €	25 240 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	543 300 €	110 000 €	75 000 €	468 300 €
Action 1	543 300 €	110 000 €	75 000 €	468 300 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	543 300 €	110 000 €	75 000 €	468 300 €
TOTAL	2 607 023 €	1 775 983 €	1 690 283 €	916 740 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

207 500 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 482 783 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

76 983 €

- cat 61 (indemnité des CTS)

1 405 800 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

ASJ

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	DEV	Domiciliation
10278	06002	00020379101	05	EUR	CCM CRETEIL

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8060 0200 0203 7910 105

Domiciliation

CCM CRETEIL

62 B RUE DU GENERAL LECLERC

94000 CRETEIL

08 20 09 99 42

Titulaire du compte (Account Owner)

ASS FEDERATION FRANCAISE
DE LUTTE

2 RUE LOUIS PERGAUD

94706 MAISONS ALFORT CEDEX

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ